

Etat civil



Etat civil

Les ANOM conservent un exemplaire de l'état civil de plus de cent ans de l'ensemble des anciennes colonies françaises. Pour connaître l'état de notre collection et ses lacunes, consulter l'inventaire par territoire sur notre site internet.

Particularités :

- Départements et collectivités d'outre-mer : la collection des ANOM s'arrête en 1907.
- Algérie : les registres originaux sont restés sur place. Les ANOM conservent les actes numérisés à partir des microfilms réalisés en Algérie et conservés par le ministère des Affaires étrangères. Ces microfilms ne représentent que 3/5^e environ des registres restés sur place : il faut donc souvent écrire directement à la commune en Algérie.

Au fur et à mesure de leur transfert à Aix, tous les registres sont numérisés par les ANOM et mis en ligne sur leur site internet :

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

L'état civil des anciens protectorats du Maroc et de la Tunisie est conservé par :
Ministère des Affaires étrangères
Archives diplomatiques
3 rue Guyenne Masson
93126 La Courneuve Cedex

Pour les DOM-TOM, les ANOM ne se substituent pas aux Archives départementales et aux collectivités territoriales qui conservent les actes originaux et auxquelles il convient de s'adresser en premier lieu.

Pour les actes de moins de cent ans des autres territoires, s'adresser au :
Ministère des Affaires étrangères
Service central de l'état civil
44941 Nantes cedex 9